

Délibération 2025-030

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 04 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix avril, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, VASSELIN Denise, BEHELLE Antony.

Pouvoirs : LEVOYER Thérèse (pouvoir à HAIRON Josiane), LEJOLLY Annie (pouvoir MAUGER Sylvie), BURNEL Sébastien (pouvoir HAVARD Georges), OHEIX Yoann (pouvoir LACOLLEY Daniel), MAUROUARD Arnaud (pouvoir VASSELIN Denise).

Excusés : LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

Secrétaire de séance : BEHELLE Antony.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES SAISONNIERS

Monsieur le Maire-Adjoint en charge des ressources humaines rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire-Adjoint expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, comme chaque année, de prévoir un renfort sur les missions de la base de loisirs et du pôle culturel (visites du château et musée). Ce renfort sera plus important cette année, compte tenu de l'absence d'un des agents titulaires de la base de loisirs.

Il propose de créer, à compter du 7 juillet 2025, 4 emplois non permanents sur le grade d'adjoint d'animation et de recruter 4 agents contractuels (1 à temps complet et 3 à temps non complet)

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint d'animation en prévision d'un accroissement saisonnier d'activité, et de recruter 4 agents contractuels affectés à la base de loisirs et au pôle culturel et rémunérés sur le 1^{er} échelon de ce même grade, dans les conditions suivantes :
 - o 1 agent du 7 juillet 2025 au 31 août 2025 à 35h/35h
 - o 3 agents du 7 juillet 2025 au 31 août 2025 à 28h/35h
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS